

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	66,00 €
avec la propriété industrielle	109,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	79,00 €
avec la propriété industrielle	130,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	97,00 €
avec la propriété industrielle	159,00 €
Annexe de la "Propriété Industrielle", seule.....	50,70 €

INSERTIONS LÉGALES

la ligne hors taxe :	
Greffe Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	7,40 €
Gérances libres, locations gérances	7,90 €
Commerces (cessions, etc..).....	8,25 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc..)	8,60 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 1.661 du 29 mai 2008 admettant une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite (p. 1067).

Ordonnance Souveraine n° 1.662 du 5 juin 2008 modifiant l'ordonnance souveraine n° 11.147 du 5 janvier 1994 instituant le Service de l'Aviation Civile (p. 1067).

Ordonnance Souveraine n° 1.663 du 5 juin 2008 portant nomination d'une Archiviste à la Trésorerie Générale des Finances (p. 1068).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2008-288 du 4 juin 2008 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux

procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 1068).

Arrêté Ministériel n° 2008-289 du 4 juin 2008 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. EXCELL MARINE», au capital de 150.000 euros (p. 1069).

Arrêté Ministériel n° 2008-290 du 10 juin 2008 fixant le taux horaire de l'allocation d'aide publique pour privation partielle d'emploi et les plafonds mensuels de ressources pour en bénéficier (p. 1070).

Arrêté Ministériel n° 2008-291 du 10 juin 2008 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de détachement (p. 1070).

Arrêté Ministériel n° 2008-292 du 10 juin 2008 maintenant une fonctionnaire en position de détachement (p. 1071).

Caducité de l'arrêté ministériel n° 2008-113 du 5 mars 2008 portant approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée BEAR STEARNS (MONACO) SAM, publié au Journal de Monaco du 14 mars 2008 (p. 1071).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2008-1.525 du 10 juin 2008 réglementant la circulation automobile à l'occasion des animations musicales se déroulant au Square Gastaud (p. 1071).

Arrêté Municipal n° 2008-1.807 du 20 juin 2008 portant nomination et titularisation d'un Chargé de Mission dans le domaine juridique dans les Services Communaux (Secrétariat Général) (p. 1072).

Arrêté Municipal n° 2008-1.866 du 4 juin 2008 portant nomination et titularisation d'une Femme de ménage dans les Services Communaux (Secrétariat Général) (p. 1072).

Arrêté Municipal n° 2008-1.879 du 5 juin 2008 prononçant l'admission à la retraite anticipée d'une fonctionnaire (p. 1072).

AVIS ET COMMUNIQUÉS**MINISTÈRE D'ÉTAT**

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» (p. 1073).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2008-100 de deux Opérateurs au Centre de Régulation du Trafic du Service des Titres de Circulation (p. 1073).

Avis de recrutement n° 2008-101 d'une Secrétaire-Sténodactylographe à l'Inspection Médicale des Scolaires (p. 1073).

Avis de recrutement n° 2008-102 d'un Chef de Division à la Direction du Budget et du Trésor (p. 1073).

Avis de recrutement n° 2008-103 d'un Comptable à la Trésorerie Générale des Finances (p. 1073).

Avis de recrutement n° 2008-104 d'un Administrateur Juridique à la Direction des Affaires Juridiques (p. 1074).

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 1074).

Administration des Domaines.

Mise en location d'un local commercial situé sur la Darse Sud du Port Hercule (p. 1075).

Direction de l'Expansion Economique.

Avis relatif au transfert de portefeuilles de contrats de compagnies d'assurances (p. 1076).

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Admission d'étudiants à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris (p. 1076).

Bourses d'études - Année Universitaire 2008/2009 (p. 1076).

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction l'Action Sanitaire et Sociale.

Tour de garde des médecins - 2^{ème} trimestre 2008 -Modification (p. 1077).

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un Chef de Service Adjoint en Néphrologie-Hémodialyse dans le Département de Médecine Interne (p. 1077).

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2008-051 d'un poste de Professeur ou d'Assistant spécialisé d'enseignement artistique en Art Dramatique à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III (p. 1077).

Avis de vacance d'emploi n° 2008-055 d'un poste de Technicien en micro-informatique au Service Bureautique Informatique (p. 1077).

INFORMATIONS (p. 1078).**INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES (p. 1079 à 1118).****Annexe au «Journal de Monaco»**

Débats du Conseil National - 676^{ème} Séance - Séance Publique du mardi 16 octobre 2007 (p. 3711 à p. 3726).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 1.661 du 29 mai 2008 admettant une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.424 du 8 juillet 2002 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à la Direction de l'Expansion Economique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 avril 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Nicole CAMPATELLI, Secrétaire-sténodactylographe titulaire à la Direction de l'Expansion Economique, est admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 17 juin 2008.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf mai deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

Ordonnance Souveraine n° 1.662 du 5 juin 2008 modifiant l'ordonnance souveraine n° 11.147 du 5 janvier 1994 instituant le Service de l'Aviation Civile.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 11.147 du 5 janvier 1994 instituant le Service de l'Aviation Civile ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 mai 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Les dispositions de l'article 1er de l'ordonnance souveraine n° 11.147 du 5 janvier 1994, susvisée, sont remplacées par les dispositions suivantes :

Il est institué un Service de l'Aviation Civile placé sous l'autorité du Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.

Ce Service est chargé de :

- La préparation, l'application et le contrôle de la législation et de la réglementation en matière d'aviation civile ;

- La gestion de l'espace aérien et de l'héliport, ainsi que la tutelle technique des hélicoptères ;

- La tenue du registre d'immatriculation, le suivi de la navigabilité des aéronefs, la validation des licences du personnel navigant ;

- La supervision des exploitants d'aéronefs et des aéronefs privés ;

- Le suivi de l'application des accords bilatéraux et internationaux de transport aérien, la participation aux travaux des organisations internationales en la matière, dont la Principauté est membre ;

- Le contrôle dans les domaines de la sécurité aérienne et la participation au contrôle de la sûreté aérienne ;

- Toutes autres missions qui viendraient à lui être confiées par voie législative ou réglementaire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le cinq juin deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

*Ordonnance Souveraine n° 1.663 du 5 juin 2008
portant nomination d'une Archiviste à la Trésorerie
Générale des Finances.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.130 du 23 mai 2007 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe au Contrôle Général des Dépenses ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 mai 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Anne-Marie JUDA-GRUNDSTEIN, Secrétaire-sténodactylographe au Contrôle Général des Dépenses, est nommée en qualité d'Archiviste à la

Trésorerie Générale des Finances, avec effet du 1^{er} juillet 2008.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le cinq juin deux mille huit.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
R. NOVELLA.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

*Arrêté Ministériel n° 2008-288 du 4 juin 2008 modifiant
l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002
portant application de l'ordonnance souveraine
n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de
gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.*

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 mai 2008 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 susvisé, l'annexe II dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre juin deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

**ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2008-288 DU
4 JUIN 2008 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL
N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT APPLICATION
DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321 DU 8 AVRIL
2002 RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS
AUX FINS DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME**

L'annexe I dudit Arrêté est modifiée comme suit.

Les mentions suivantes sont ajoutées sous la rubrique «Personnes physiques» :

1) Suhayl Fatilloevich Buranov (alias Suhayl Fatilloevich Buranov). Adresse : Massiv Kara-Su-6, bâtiment 12, appt. 59, Tachkent, Ouzbékistan. Date de naissance : 1983. Lien de naissance : Tachkent, Ouzbékistan. Nationalité : ouzbèke. Renseignements complémentaires : a) est l'un des chefs du groupe du Djihad islamique ; b) a suivi une formation spéciale en mines et explosifs dans le camp d'Al-Qaida de la province de Khost ; c) a participé à des opérations militaires en Afghanistan et au Pakistan aux côtés des Taliban ; d) fait partie des organisateurs des attaques terroristes commises en Ouzbékistan en 2004 ; e) des poursuites judiciaires ont été lancées contre lui en 2000 en vertu des articles suivants du code pénal de la République d'Ouzbékistan : article 159, paragraphe 3 (atteintes à l'ordre constitutionnel de la République d'Ouzbékistan) et article 248 (détention illégale d'armes, de munitions et de substances ou systèmes explosifs) ; f) est sous le coup d'un mandat d'arrêt.

2) Najmiddin Kamolitdinovich Jalolov. Adresse : Rue Jalilov 14, Khartu, région d'Andijan, Ouzbékistan. Date de naissance : 1972. Lieu de naissance : région d'Andijan, Ouzbékistan. Nationalité : ouzbèke. Renseignements complémentaires : a) est l'un des chefs du groupe du Djihad islamique ; b) a suivi une formation spéciale en mines et explosifs dans les camps d'Al-Qaida ; c) a participé à des opérations militaires en Afghanistan et au Pakistan aux côtés des Taliban ; d) fait partie des organisateurs des attaques terroristes commises en Ouzbékistan en 1999 et en 2004 ; e) des poursuites judiciaires ont été lancées contre lui en mars 1999 en vertu des articles suivants du code pénal de la République d'Ouzbékistan : articles 154 (mercenariat), 155 (terrorisme), 156 (incitation à la haine ethnique, raciale ou religieuse), 159 (atteintes à l'ordre constitutionnel de la République d'Ouzbékistan), 242 (constitution d'une organisation criminelle) et 244 (non-dénonciation ou dissimulation de délit) ; f) est sous le coup d'un mandat d'arrêt.»

Arrêté Ministériel n° 2008-289 du 4 juin 2008 portant autorisation et approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. EXCELL MARINE», au capital de 150.000 euros.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande aux fins d'autorisation et d'approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. EXCELL MARINE», présentée par le fondateur ;

Vu les actes en brevet contenant les statuts de ladite société au capital de 150.000 euros reçus par M^e H. REY, notaire, les 22 février et 29 août 2007 ;

Vu l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'ordonnance du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires aux comptes, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 21 mai 2008 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

La société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. EXCELL MARINE» est autorisée à se constituer.

La constitution de la société est subordonnée à la souscription de l'intégralité du capital social et à sa libération dans les conditions fixées par l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895.

Ces formalités devront être accomplies dans un délai de trois mois sous peine de nullité de la présente autorisation.

ART. 2.

Sont approuvés les statuts de la société tels qu'ils résultent des actes en brevet en date des 22 février et 29 août 2007.

ART. 3.

Lesdits statuts devront être publiés intégralement dans le Journal de Monaco dans le délai de vingt jours à dater de leur dépôt aux minutes du notaire rédacteur et après l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 3, 4 et 5 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifiée.

ART. 4.

Toute modification aux statuts susvisés devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

ART. 5.

Les locaux où l'activité de la société doit être déployée sont soumis, préalablement à tout début d'exploitation, à l'avis de la Commission Technique pour la lutte contre la Pollution et pour la Sauvegarde de la Sécurité, de l'Hygiène, de la Salubrité et de la

Tranquillité Publique, en application de l'ordonnance souveraine n° 10.505 du 27 mars 1992.

Les mêmes formalités devront être accomplies à l'occasion de tout transfert, transformation, extension, aménagement.

ART. 6.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le quatre juin deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-290 du 10 juin 2008 fixant le taux horaire de l'allocation d'aide publique pour privation partielle d'emploi et les plafonds mensuels de ressources pour en bénéficier.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 871 du 17 juillet 1969 instituant des allocations d'aide publique en faveur des travailleurs privés momentanément et involontairement d'emploi, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.409 du 21 février 1970 portant application de la loi n° 871 du 17 juillet 1969, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 juin 2008 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les plafonds mensuels de ressources, pour bénéficier de l'allocation pour privation partielle d'emploi, sont fixés comme suit à partir du 1er mai 2008 :

- travailleurs seuls	1.640,00 €
(minimum garanti x 500)	
- travailleurs avec une ou deux personnes à charge	1.804,00 €
(minimum garanti x 550)	
- travailleurs avec trois personnes ou plus à charge	1.968,00 €
(minimum garanti x 600)	

ART. 2.

L'arrêté ministériel n° 2007-358 du 12 juillet 2007 fixant le taux horaire de l'allocation d'aide publique pour privation partielle

d'emploi et les plafonds mensuels de ressources pour en bénéficier, susvisé, est abrogé.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie et le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix juin deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-291 du 10 juin 2008 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de détachement.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.823 du 5 juin 2003 portant nomination d'un Chef de Division à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 juin 2008 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Bernard LEFRANC, Chef de Division à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, est placé, sur sa demande, en position de détachement auprès de l'Administration Communale, à compter du 16 juin 2008, pour une période d'une année.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix juin deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-292 du 10 juin 2008 maintenant une fonctionnaire en position de détachement.

NOUS, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.306 du 15 décembre 1999 portant nomination d'un Attaché au Conseil Economique et Social ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2007-226 du 16 avril 2007 maintenant une fonctionnaire en position de détachement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 5 juin 2008 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Karine DELEAGE, épouse FALOPPA, Attaché au Conseil Economique et Social, est maintenue en position de détachement d'office auprès de la Chambre de Développement Economique de Monaco, à compter du 7 janvier 2008, pour une période de deux années.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation en position de détachement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix juin deux mille huit.

Le Ministre d'Etat,
J. P. PROUST.

Caducité de l'arrêté ministériel n° 2008-113 du 5 mars 2008 portant approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée BEAR STEARNS (MONACO) SAM, publié au Journal de Monaco du 14 mars 2008.

L'arrêté ministériel n° 2008-113 en date du 5 mars 2008, portant approbation des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «BEAR STEARNS (MONACO) SAM» et l'autorisant à se constituer est caduc en application de l'article 3 de l'ordonnance du 5 mars 1895, sur les sociétés anonymes et en commandite par actions.

Monaco, le 13 juin 2008.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2008-1.525 du 10 juin 2008 réglementant la circulation automobile à l'occasion des animations musicales se déroulant au Square Gastaud.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Dans le cadre des animations musicales se déroulant au Square Gastaud durant la saison estivale 2008, la circulation des véhicules est interdite, de

18 heures à 24 heures, rue Imberby et rue des Princes les jours suivants :

lundi 23 juin ;
mercredi 25 juin ;
lundi 30 juin ;
mercredi 2 juillet ;
lundi 7 juillet ;
mercredi 9 juillet ;
lundi 14 juillet ;
mercredi 16 juillet ;
lundi 21 juillet ;
mercredi 23 juillet ;
lundi 28 juillet ;
mercredi 30 juillet ;
lundi 4 août ;
mercredi 6 août ;
lundi 11 août ;
mercredi 13 août.

Cette disposition ne s'applique pas aux véhicules d'urgence et de secours.

ART. 2.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 3.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 10 juin 2008, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 10 juin 2008.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2008-1.807 du 2 juin 2008 portant nomination et titularisation d'un Chargé de Mission dans le domaine juridique dans les Services Communaux (Secrétariat Général).

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-1.067 du 21 mars 2008 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'un Chargé de Mission dans le domaine juridique dans les Services Communaux (Secrétariat Général) ;

Vu le concours du 9 avril 2008 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Elodie MINIONI, née MAJERI, est nommée et titularisée dans l'emploi de Chargé de Mission dans le domaine juridique, avec effet au 9 avril 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 2 juin 2008, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 2 juin 2008.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2008-1.866 du 4 juin 2008 portant nomination et titularisation d'une Femme de ménage dans les Services Communaux (Secrétariat Général).

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-1.069 du 21 mars 2008 portant ouverture d'un concours en vue du recrutement d'une Femme de ménage dans les Services Communaux (Secrétariat Général) ;

Vu le concours du 9 avril 2008 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Denise GARROS, née PAIHLE, est nommée et titularisée dans l'emploi de Femme de ménage, avec effet au 9 avril 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 4 juin 2008, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 4 juin 2008.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté Municipal n° 2008-1.879 du 5 juin 2008 prononçant l'admission à la retraite anticipée d'une fonctionnaire.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2003-034 du 9 avril 2003 portant nomination et titularisation d'une Attachée Principale chargée des Aides au foyer dans les Services Communaux (Service d'Actions Sociales et de Loisirs) ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Nadine POMPEE, née CARPINELLI, est admise à faire valoir ses droits à la retraite anticipée à compter du 1^{er} août 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 5 juin 2008, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 5 juin 2008.

Le Maire,
G. MARSAN.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Journal de Monaco.

Mise en vente de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» et en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions».

Le public est informé qu'une édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - L'Etat - Son Statut international - Ses Institutions» est disponible au Service du Journal de Monaco, au prix unitaire de 28,50 euros T.T.C.

La version en langue anglaise «The Principality of Monaco - State - International Status - Institutions» est désormais disponible au Service du Journal de Monaco au prix unitaire de 55 euros T.T.C.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2008-100 de deux Opérateurs au Centre de Régulation du Trafic du Service des Titres de Circulation.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de deux Opérateurs au Centre de Régulation du Trafic du Service des Titres de Circulation pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 253/379.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder une expérience professionnelle dans le domaine de la régulation routière de cinq années ;

- maîtriser parfaitement l'utilisation de matériel informatique (systèmes de gestion technique centralisée, systèmes experts) ;

- être apte à assurer un service continu, de jour comme de nuit, week-ends et jours fériés compris.

Avis de recrutement n° 2008-101 d'une Secrétaire-Sténodactylographe à l'Inspection Médicale des Scolaires.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'une Secrétaire-Sténodactylographe à l'Inspection Médicale des Scolaires de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 246/351.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un B.E.P. de secrétariat ;

ou

- posséder un niveau d'études équivalent au niveau B.E.P. ainsi qu'une expérience d'au moins trois années en qualité de secrétaire ;

- maîtriser les outils informatiques (Word, Excel, Lotus Notes,...).

Avis de recrutement n° 2008-102 d'un Chef de Division à la Direction du Budget et du Trésor.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Division à la Direction du Budget et du Trésor pour une durée de trois années, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 533/679.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Baccalauréat + 5 dans le domaine de l'économie/finance ou du droit ;

- posséder une expérience professionnelle de six années dans le domaine bancaire ou financier (services juridiques, de déontologie/compliance, procédures,...) ;

- maîtriser la langue anglaise.

Avis de recrutement n° 2008-103 d'un Comptable à la Trésorerie Générale des Finances.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement

d'un Comptable à la Trésorerie Générale des Finances pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 321/413.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du baccalauréat ou bien un titre spécifique afférent à la fonction s'établissant au niveau de ce diplôme ;

- posséder une expérience professionnelle, ou un nombre d'années d'études complémentaires d'au moins deux ans dans le domaine de la comptabilité ;

- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel).

Avis de recrutement n° 2008-104 d'un Administrateur Juridique à la Direction des Affaires Juridiques.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Administrateur Juridique à la Direction des Affaires Juridiques, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 411/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Baccalauréat + 4 dans le domaine du droit privé ;

- être Élève-fonctionnaire titulaire ou, à défaut disposer d'une expérience professionnelle d'au moins deux années dans le domaine du contentieux ;

- maîtriser l'outil informatique ;

- la possession d'un diplôme de 3ème cycle en droit privé et/ou une expérience confirmée en matière de propriété intellectuelle, plus particulièrement marques, brevets seraient appréciées.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique – Stade Louis II – Entrée H – 1, avenue des Castelans – BP 672 – MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;

- une copie des titres et références ;

- un curriculum-vitae ;

- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la demande sur papier libre.

Les candidats devront également faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, à la même adresse et dans un bref délai, un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé au 49, avenue de l'Annonciade, l'immeuble Villa Nathalie, 3^{ème} étage, composé de deux pièces, d'une superficie de 48 m²

Loyer : 1.300 euros

Charges mensuelles : 50 euros

Visites : entre 9 h et 11 h et entre 14 h et 17 h.

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Groupe Pastor, 27, avenue Princesse Grace à Monaco tél : 97.77.61.60. aux heures de bureaux ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 13 juin 2008.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé au 15, rue des Roses, 3ème étage gauche, composé de trois pièces, cuisine, salle de bains, w.c. d'une superficie de 72 m².

Loyer : 1.300 euros

Charges mensuelles : 50 euros

Visites : mercredi 18 juin de 14 h à 15 h
mardi 24 juin de 11h à 12 h.

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Agence Marchetti 20, rue Princesse Caroline à Monaco tél : 93.30.24.78. ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 13 juin 2008.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé au «Villa les Dômes», 2, rue des Lilas, rez-de-chaussée, composé de deux pièces, une salle de bains, un w.c. invités, une kitchenette intégrée, un salon, une cave au 1er sous-sol, d'une superficie de 55 m².

Loyer : 1.500 euros + charges

Les personnes inscrites en qualité de « protégé » intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : Wolzok Immobilier, Le Millefiori, 1, rue des Genêts à Monaco tél : 97.97.01.08. ;

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er}, au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 13 juin 2008.

Administration des Domaines.

Mise en location d'un local commercial situé sur la Darse Sud du Port Hercule.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met en location un local commercial situé sur la Darse Sud du Port Hercule, d'une surface approximative de 811 m².

Ce local fait partie d'un espace commercial situé selon une exposition Nord, délimité à l'Est par le Stade Nautique et à l'Ouest par les escaliers desservant le quai Antoine 1^{er}.

L'intégralité de l'Espace est desservie par une cour anglaise.

Les candidats devront impérativement exercer une activité de night club et présenter de sérieuses références dans ce secteur d'activité.

En outre, il est précisé que ce local est livré brut de décoffrage et dispose de :

- branchement d'eau potable ;
- extraction d'air ;
- sanitaires.

L'Espace Commercial de la Darse Sud étant situé sur le domaine public de l'Etat, les candidats sont informés que leur titre d'occupation sera une convention d'occupation précaire et révocable.

Les personnes intéressées sont invitées à retirer auprès de l'Administration des Domaines sise 24, rue du Gabian à Monaco, un dossier de candidature comprenant :

- un projet de convention d'occupation ;
- le cahier des charges techniques de l'Espace Commercial ;
- un plan dudit Espace ;
- un règlement intérieur ;
- une liste des éléments que les candidats devront présenter.

Des visites des installations seront organisées, sur rendez-vous, pour les personnes ayant retiré un dossier de candidatures.

Les personnes intéressées devront adresser leur candidature à l'Administration des Domaines, 24, rue du Gabian – BP 719, 98014 Monaco Cédex, au plus tard le 30 juin 2008, dernier délai.

Seuls, seront pris en compte, les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées.

Les critères de sélection déterminants seront :

- le respect des conditions requises ;
- la qualité du concept présenté ;
- l'intérêt de l'animation commerciale pour le secteur concerné ;
- les principes sur le développement durable envisagés.

Le Gouvernement Princier informera par courrier le candidat retenu.

Direction de l'Expansion Economique.

Avis relatif au transfert de portefeuilles de contrats de compagnies d'assurances.

Par application des dispositions de l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968,

la société d'assurance « AGF LALILLOISE », dont le siège social est à Wasquehal(59290),1-A, avenue de la Marne, a présenté une demande tendant à l'approbation du transfert de son portefeuille de contrats à la société « AGF IART », dont le siège social est à Paris, 2ème, 87, rue de Richelieu.

Un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis est imparti aux créanciers de ces sociétés pour présenter leurs observations sur ce projet de transfert.

Ces observations devront être présentées par écrit, sous pli recommandé, à la Direction de l'Expansion économique, 9 rue du Gabian-MC 98000 Monaco.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Admission d'étudiants à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.

Les étudiants désirant obtenir leur admission à la «Fondation de Monaco» à la Cité Universitaire de Paris doivent adresser, au plus tard le 1^{er} juillet 2008, à la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, un dossier de candidature comprenant les pièces ci-après énumérées.

1°) une demande sur papier libre ainsi rédigée :

« Je soussigné(e) (nom et prénoms), de nationalité.....
né(e) le.....à..... demeurant
rue..... à.....
(n° de téléphone) ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon admission à la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.

Je désire poursuivre mes études à Paris en qualité d'étudiant à la Faculté de..... ou en qualité d'élève de l'Ecole de....., la durée de mes études sera de..... ans.

Je m'engage, au cas où ma demande serait agréée, à observer le règlement intérieur de la Fondation ainsi que ceux des services communs à la Cité Universitaire de Paris (Maison Internationale, restaurant, service médical, bibliothèque, jardins et terrains de jeux, etc...).

A....., le.....

Signature du représentant légal

Signature du candidat

(pour les mineurs)

2°) un état de renseignements donnant :

- la profession du père,

- la profession de la mère,

- le nombre de frères et de sœurs du candidat,

- la carrière à laquelle se destine le candidat,

- la liste des établissements scolaires que le candidat a fréquentés.

3°) une copie certifiée conforme des titres et diplômes dont est titulaire le candidat.

4°) un certificat délivré par le ou les établissements fréquentés durant les deux dernières années indiquant les notes obtenues, la conduite et l'assiduité du candidat.

5°) un certificat d'inscription établi par le secrétariat de la Faculté, l'Institut ou l'Ecole où l'étudiant(e) engagera ou poursuivra ses études supérieures.

6°) un certificat médical de moins de trois mois de date.

7°) un certificat de nationalité (pour les étudiants de nationalité monégasque).

8°) trois photographies d'identité.

9°) une attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant l'étudiant.

Il convient de préciser que, conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur de la Fondation, seuls sont accueillis des étudiants ayant obtenu un diplôme universitaire, au minimum de niveau licence (bac + 3), ou son équivalence, et dont l'âge varie entre vingt et trente ans.

Des dérogations aux conditions d'âge et de niveau peuvent toutefois être éventuellement accordées aux étudiants qui sont admis par concours dans une Grande Ecole dépourvue d'internat ou qui poursuivent des études dont la nature impose la présence à Paris dans un établissement spécialisé de renom.

Bourses d'études – Année Universitaire 2008/2009.

La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports informe les candidats qui envisagent de solliciter une bourse de l'enseignement supérieur pour la prochaine année universitaire, qu'ils doivent retirer un dossier de demande auprès de ladite Direction – avenue de l'Annonciade – Monte-Carlo.

Les formulaires de demande ainsi que les conditions d'obtention de cette aide sont également disponibles sur le site Internet de la Direction de l'Education Nationale : www.education.gouv.mc.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 juillet 2008, délai de rigueur.

**DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ**

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

*Tour de garde des médecins - 2^{ème} trimestre 2008 -
Modifications.*

Juin

21 et 22 Samedi - Dimanche Dr. DE SIGALDI Ralph

Centre Hospitalier Princesse Grace.

*Avis de vacance d'emploi relatif au recrutement d'un
Chef de Service Adjoint en Néphrologie-
Hémodialyse dans le Département de Médecine
Interne.*

Il est donné avis qu'un poste de Chef de Service Adjoint en Néphrologie-Hémodialyse est vacant dans le Département de Médecine Interne du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Les candidat(e)s devront remplir l'une des conditions suivantes :

- être inscrit ou avoir été inscrit sur une liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences agrégé des universités, ou avoir le titre de Professeur des Universités ;

- être docteur en médecine, titulaire d'un diplôme de spécialité et avoir exercé à la date de la prise de fonction deux ans au moins en qualité de Chef de clinique des Universités-Assistant des Hôpitaux dans un Centre Hospitalier Universitaire ;

- être docteur en médecine et avoir obtenu le titre de Praticien Hospitalier ou de Praticien Hospitalier Associé.

En outre, les postulant(e)s devront justifier d'une compétence en réanimation médicale.

Les intéressé(e)s devront adresser leur demande à M. le Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace accompagnée des pièces suivantes :

- extrait de naissance ;
- certificat de nationalité ;
- extrait du casier judiciaire ;
- copie certifiée conforme des diplômes, titres et références.

Les candidatures devront être déposées dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis.

La fonction s'exercera en qualité de titulaire à temps plein, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans la Principauté et selon les dispositions statutaires dont il peut être pris connaissance au Centre Hospitalier Princesse Grace.

MAIRIE

*Avis de vacance d'emploi n° 2008-051 d'un poste de
Professeur ou d'Assistant spécialisé d'enseignement
artistique en Art Dramatique à l'Académie de
Musique Fondation Prince Rainier III.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Professeur ou d'Assistant spécialisé d'enseignement artistique en Art Dramatique (temps complet) est vacant à l'Académie de Musique Fondation Prince Rainier III.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de formation, option Art Dramatique, délivré par un établissement agrégé ;
- être titulaire du Certificat d'Aptitude ou du Diplôme d'Etat ;
- justifier d'une pratique artistique ;
- justifier d'une expérience pédagogique.

*Avis de vacance d'emploi n° 2008-055 d'un poste de
Technicien en micro-informatique au Service
Bureautique Informatique.*

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Technicien en micro-informatique est vacant au Service Bureautique Informatique.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'un diplôme de premier cycle universitaire en informatique ;
- présenter une expérience de plusieurs années en gestion administrative et technique d'un parc de micro-ordinateurs (200 machines) ;
- disposer d'une connaissance approfondie en : technologies Internet, réseaux, sécurité des réseaux, Microsoft Windows Serveur et Lotus/Notes ;
- disposer de notions en télécommunication étendue (autocommutateurs, voix sur IP, réseaux privés virtuels, outils de mobilité).

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacance visés ci-dessus, les candidats devront adresser au Secrétariat Général de la Mairie dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasques) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers.

Hôtel Hermitage – Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Théâtre des Variétés

le 16 juin, à 20 h 30,
Spectacle de chant par «Les Artistes Associés».

le 20 juin, à 20 h 30 et le 21 juin, à 15 h et 19 h 30,
Cours publics de théâtre organisés par le Studio de Monaco.

Salle Garnier

le 14 juin, à 20 h 30,
Monte-Carlo Voice Masters avec le concours de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo sous la direction de Dimitri Jurowski.

Grimaldi Forum

le 14 juin, à 21 h,
Concert Avril Lavigne.

Salle du Canton

le 18 juin, à 20 h,
Concert de gala de l'Académie de Musique Prince Rainier III de Monaco.

Dans toute la Ville

le 21 juin,
Fête de la Musique animations par des groupes musicaux.

Baie de Monaco

le 21 juin, à 13 h et le 22 juin, à 11 h,
Voile : XVIe Challenge Inter-Banques - Trophée ERI organisé par le Yacht Club de Monaco.

Cathédrale de Monaco

le 22 juin, à 17 h,
Festival International d'Orgue de Monaco 2008 avec Marie-Claire Alain (France).

Square Théodore Gstaad

le 23 juin, de 19 h 30 à 22 h 30,
Soirée Musique du Monde et Jazz organisée par la Mairie de Monaco.

le 25 juin, de 19 h 30 à 22 h 30,
Soirée Gitane organisée par la Mairie de Monaco.

Monaco-Ville

le 23 juin, à 21 h,
Fête de la Saint-Jean avec la participation de groupes folkloriques.

Monte-Carlo

le 24 juin, à 20 h 30,
Fête de la Saint-Jean avec la participation de groupes folkloriques.

Grimaldi Forum

les 24, 26 et 27 juin, à 20 h 30 et le 25 et 28 juin, à 15 h et 20 h 30,
Comédie musicale MAMMA MIA.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,
Le Micro - Aquarium :
Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Musée des Timbres et Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine

jusqu'au 21 juin,
«Elisabeth Brainos» : Artiste-Peintre et Sculpteur de style surréaliste.

du 25 juin au 12 juillet,
Exposition de peinture par Jean-Paul Courchia.

Galerie Marlborough

jusqu'au 20 juin, de 11 h à 18 h (sauf les week-ends et jours fériés)

Exposition de groupe (sculptures et peintures).

Jardin Exotique

jusqu'au 15 juin,
Monaco Expo Cactus Bonzaï.

Hall du Café de Paris

jusqu'au 20 juin,
Exposition de peintures de l'artiste Enitram.

Association des Jeunes Monégasques

jusqu'au 28 juin, (du jeudi au samedi de 15 h à 20 h et du mardi au vendredi de 16 h à 20 h)

Exposition de Joseph Zanni.

Atrium du Casino

du 17 au 25 juin,
Exposition de sculptures de Dominique de Séguin.

Jardins des Boulingrins

du 18 au 14 septembre,
Exposition d'œuvres monumentales de Sophia Vari.

Musée National de Monaco Villa Sauber

du 20 juin au 7 septembre, de 10 h à 18 h,
Exposition d'automates publicitaires - Collection Decrop de Roudillon.

Salle d'exposition du Quai Antoine 1^{er}

du 25 juin au 7 septembre, de 12 h à 19 h,
Rétrospective Kees Van Dongen en collaboration avec le Musée des Beaux-Arts de Montréal.

Congrès*Hôtel Fairmont Monte-Carlo*

jusqu'au 14 juin,
Gynovations 2008.

du 14 au 18 juin,
Computer patent annuities.

du 20 au 25 juin,
Electronic Retailing association – Era.

du 20 au 25 juin,
Pfizer.

Hôtel Hermitage

du 16 au 24 juin,
The Pampered Chef 2008.

Monte-Carlo Bay Hôtel

du 17 au 22 juin,
Mc Kinsey.

du 20 au 23 juin,
Broggian.

du 22 au 26 juin,
Seminaire Architecture.

Grimaldi Forum

du 17 au 19 juin,
Gaim the 14th annual global alternative investment management forum.

Hôtel de Paris

jusqu'au 17 juin,
Supercars.

Hôtel Méridien

du 14 au 22 juin,
52nd Isu ordinary congress of skating Union.

Sea Club Méridien

du 21 au 24 juin,
SAS 2008 Emea analyst conference.

Sporting d'Hiver

du 22 au 29 juin,
The Senate.

Sports*Monte-Carlo Golf Club*

le 15 juin,
Challenge S. Sono «Prix des Arts» Stableford.

le 18 juin,
Coupe des Jeunes 9 trous Stableford.

le 22 juin,
Coupe Malaspina Stableford.



INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

—
(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)
—

Suivant exploit de M^e Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 19 mars 2008, enregistré, le nommé :

- TCHUNCHIGNOROV Erdenboulgam, né le 26 février 1985 à XILIN GOL (Chine) de nationalité chinoise, sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 1er juillet 2008 à 9 heures, sous la prévention de vol.

Délit prévu et réprimé par les articles 309 et 325 du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Secrétaire Général,
B. ZABALDANO.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 19 mars 2008, enregistré, le nommé :

- BATBAYR Arnaa, né le 12 août 1977 à OULAN BATOR (Mongolie) de nationalité mongole, sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 1^{er} juillet 2008 à 9 heures, sous la prévention de vol.

Délit prévu et réprimé par les articles 309 et 325 du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Secrétaire Général,
B. ZABALDANO.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Me Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 9 mai 2008, enregistré, le nommé :

- COSTA FRANCO Patricia alias ALZIRA RODRIGUEZ SOARES, née le 1er octobre 1965 à BELEM (PA - BRESIL) de nationalité italienne, sans domicile ni résidence connus, a été citée à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 8 juillet 2008 à 9 heures, sous la prévention d'escroquerie.

Délit prévu et réprimé par l'article 330 du Code Pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Secrétaire Général,
B. ZABALDANO.

GREFFE GENERAL

EXTRAIT

Les créanciers de la cessation des paiements de la SOCIETE ANONYME MONEGASQUE DE COMMERCIALISATION D'ETUDES et DE DECORATION INTERIEURE DU BATIMENT, exerçant sous l'enseigne SAM CEDIBAT sont avisés du dépôt au Greffe Général de l'état des créances.

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 470 du Code de Commerce, dans les 15 jours de la publication au «Journal de Monaco», le débiteur ainsi que tout créancier est recevable, même par mandataire, à formuler des réclamations contre l'état des créances.

La réclamation est faite par déclaration au Greffe Général ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Le Greffier en Chef en fait mention sur l'état des créances.

Monaco, le 4 juin 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par procès-verbal en date de ce jour, M. Jérôme FOUGERAS LAVERGNOLLE, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge Commissaire de la liquidation des biens de Clotilde JUAREZ VILCHIS ayant exercé le commerce sous l'enseigne « SANDWICHES FESTIVAL », a donné acte au syndic Bettina RAGAZZONI de ses déclarations, déclaré close la procédure et constaté la dissolution de l'union des créanciers.

Monaco, le 5 juin 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Gérard LAUNOY, juge commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque BIG TREKKERS, ayant eu son siège social 20, avenue de Fontvieille à Monaco et occupant les locaux de la société anonyme monégasque E.G.T.M., 27, boulevard des Moulins à Monaco, a prorogé jusqu'au 13 mars 2009 le délai imparté au syndic Bettina RAGAZZONI pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 6 juin 2008.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins – Monaco

«SUMMIT FURNITURE S.A.R.L.»

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte reçu le 18 février 2008 par le notaire soussigné, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «SUMMIT FURNITURE S.A.R.L.».

Objet : «tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger :

- l'achat, la vente, la représentation de tous meubles et objets mobiliers et de décoration, destinés à l'aménagement de locaux publics ou privés et, plus particulièrement, de yachts de plaisance ;

- et, plus généralement, toutes opérations se rattachant à l'objet social ci-dessus et de nature à en favoriser le développement. »

Siège social : 20 rue de Millo à Monaco.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation près la Direction de l'Expansion Economique.

Gérante : Madame Kathleen McEWAN TAIT, dite «Kahtleen McLAREN», demeurant à GOLFE-JUAN (06220), Résidence l'Oliveraie, 465, avenue de Courcettes.

Capital social : 15.000 euros divisé en 150 parts de 100 euros chacune.

Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, ce jour.

Monaco, le 13 juin 2008.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins – Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco, du 18 février 2008 déposé aux minutes du notaire soussigné, le même jour réitéré par acte du 6 juin 2008, la S.C.S. PETLEY & Cie. («PETLEY FINE ART»), dont le siège est à Monaco, 20, rue de Millo, a cédé à la société à responsabilité limitée «SUMMIT FURNITURE S.A.R.L.», dont le siège est à Monaco, 20, rue de Millo, le droit au bail d'un local situé au rez-de chaussée de l'immeuble sis à Monaco, 20, rue du Millo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude du notaire soussigné dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 13 juin 2008.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Paul-Louis AUREGLIA
Notaire
4, boulevard des Moulins – Monaco

SCS «FLORENTINO & Cie»

**REDUCTION DE CAPITAL
MODIFICATION AUX STATUTS**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 19 décembre 2007 les associés de la

S.C.S. dont la raison sociale est «FLORENTINO & Cie» et la dénomination commerciale «AL MEDITERRANEO», dont le siège est à Monaco, 16, quai Jean-Charles Rey, ont décidé de réduire le capital social de 166.000 euros, pour le ramener de 306.000 euros à 140.000 euros et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.

Le capital social se trouve fixé à la somme de 140.000 euros divisé en 2.000 parts de 70 euros chacune de valeur nominale et attribuées aux associés, savoir :

- à Monsieur FLORENTINO,
associé commandité, demeurant à
Monaco, 42, boulevard d'Italie,
à concurrence de..... 1.400 parts
- et à l'associé commanditaire,
à concurrence de..... 600 parts

Un exemplaire du procès-verbal de ladite assemblée précitée a été déposé, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 5 juin 2008.

Monaco, le 13 juin 2008.

Signé : P.-L. AUREGLIA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa – Monaco

CONTRAT DE GERANCE

Première insertion

Suivant acte reçu par Maître CROVETTO-AQUILINA, les 20 et 21 décembre 2007, réitéré les 2 et 3 juin 2008, Monsieur Sabino MONTRONE et Madame Claire, Marie-Louise, Suzanne CROBER, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, 6, rue des Oliviers ont donné en gérance libre à Madame Perlette GOZLAN épouse de Monsieur Yves, Raymond FITOUSSI, demeurant à Monaco, 44, boulevard d'Italie, pour une durée de deux années,

un fonds de commerce de «Vente de vins et liqueurs dans leur conditionnement d'origine à emporter, alimentation, préparation et vente de sandwiches et pan-bagnats, panini chauds et froids, salade avec livraison à domicile, vente sur place de boissons chaudes et viennoiseries» exploité sous l'enseigne ARLECCHINO, dans des locaux sis à Monaco, 9, rue de La Turbie.

Le contrat prévoit le versement d'un cautionnement de 30.000 euros.

Madame Perlette FITOUSSI est seule responsable de la gérance.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa – Monaco

Société Anonyme Monégasque
«SOCIETE AGRO-ALIMENTAIRE DE MONACO»
en abrégé «S.A.A.M»

MODIFICATION AUX STATUTS

1) Aux termes d'une délibération prise, au siège social, à Monaco, 7, avenue de Grande-Bretagne, le 17 janvier 2008, les actionnaires de la société dénommée «SOCIETE AGRO-ALIMENTAIRE DE MONACO» en abrégé «S.A.A.M.» réunis en assemblée générale extraordinaire ont décidé de modifier l'article huit (8) des statuts.

«Article 8: nouveau texte

«La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de deux membres au moins et cinq au plus, élus par l'assemblée générale pour une durée de six ans.

«Leurs fonctions commencent le jour de leur élection et cessent à la date de l'assemblée générale ordinaire qui est appelée à les remplacer.

«L'Administrateur sortant est rééligible.

«Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action de la société pendant toute la durée de ses fonctions ; cette action est nominative et déposée dans la caisse sociale ; elle peut être affectée à la garantie des actes de l'administrateur.»

Le reste de l'article sans changement.

2) Le procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire a été déposé avec les pièces annexes au rang des minutes de Maître CROVETTO-AQUILINA, notaire soussigné, le 5 juin 2008.

3) Les modifications des statuts ci-dessus ont été approuvées par arrêté de S.E.M le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 27 mars 2008, dont une ampliation a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître CROVETTO-AQUILINA, le 5 juin 2008.

4) L'expédition de l'acte précité du 5 juin 2008 a été déposée au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco, ce jour même.

Monaco, le 13 juin 2008.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

RESILIATION DE DROITS LOCATIFS

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 30 mai 2008,

M. Julien PASTORI, demeurant 15, rue de Millo, à Monaco, a résilié tous les droits locatifs profitant à la société anonyme monégasque dénommée "SOCIETE ANONYME MONEGASQUE GARAGE EXCELSIOR", au capital de cent cinquante deux mille euros, avec siège 27, rue de Millo, à Monaco, relativement à des locaux formant la totalité du 1^{er} lot de l'immeuble 27, rue de Millo, à Monaco, comprenant l'entier sous-sol et l'entier rez-de-chaussée dudit immeuble.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 13 juin 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 28 mai 2008, par M^e Paul-Louis AUREGLIA, notaire à Monaco, substituant le notaire soussigné, la "S.C.S. BLANCHI & Cie", avec siège 3, avenue des Spélugues, à Monte-Carlo, a cédé à la "S.A.R.L. ESPACE MIRAGE", avec siège 17, avenue des Spélugues, à Monte-Carlo, le droit au bail de locaux sis 3, avenue des Spélugues, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de la société cédante, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 13 juin 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 28 mai 2008, par M^e Paul-Louis AUREGLIA, notaire à Monaco, substituant le notaire soussigné, Mr Lorenzo SOGGIA, domicilié 17, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, a cédé à la "S.A.R.L. ESPACE MIRAGE", avec siège 17, avenue des Spélugues, à Monte-Carlo, le droit au bail de locaux sis 11, avenue des Spélugues, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de la société cédante, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 13 juin 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 2 juin 2008,

Mme Brigitte MATTEÏ, divorcée de M. Jean SARDOU, demeurant 72, avenue Honoré Devaye, à

Mougins (A-M), a cédé à la société anonyme monégasque dénommée "S.A.M. EPICURE", au capital de 150.000 €, avec siège 27, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo, le droit au bail de divers locaux situés aux rez-de-chaussée et sous-sol d'un immeuble sis 1 bis, rue Grimaldi, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire sousigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 13 juin 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

«S.A.M. SCORESOFT»
(Société Anonyme Monégasque)

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 19 février 2008, les actionnaires de la société anonyme monégasque «S.A.M. SCORESOFT», ayant son siège 7, avenue des Papalins, à Monaco, ont décidé de modifier l'article 16 (année sociale) qui devient :

«ARTICLE 16»

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par exception, l'année en cours comprendra la période écoulée du premier juillet deux mille sept au trente-et-un décembre deux mille huit».

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 16 mai 2008.

III.- Les procès-verbaux du Conseil d'Administration du 4 février 2008, de ladite assemblée du 19 février 2008 et une ampliation de l'arrêté

ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 30 mai 2008.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 11 juin 2008.

Monaco, le 13 juin 2008.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro – Monaco

**«SPORTS INTERNATIONAL
S.A.M.»**

(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2008, les actionnaires de la société anonyme monégasque «SPORTS INTERNATIONAL S.A.M.» ayant son siège 14 bis, rue Honoré Labande, à Monaco, ont décidé de modifier l'article 9 (action de garantie) qui sera désormais rédigé comme suit :

«ARTICLE 9»

«ACTION DE FONCTION»

«Les administrateurs doivent être propriétaires chacun d'une action.»

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 26 mai 2008.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 6 juin 2008.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 12 juin 2008.

Monaco, le 13 juin 2008.

Signé : H. REY.

CESSION DE GERANCE

Première insertion

Par acte sous seing privé, en date à Monte-Carlo du 30 juin 2003, enregistré à Monaco, le 9 septembre 2003, sous le n° 91857, F° 161 Case 4, la Société des Bains de Mer a donné en gérance libre à la Société anonyme française par actions simplifiée, GENERAL MILLS France S.A.S. :

- un fonds de commerce de bar-salon de thé/café-glacier, avec vente de glaces à consommer ou à emporter, lui appartenant, dépendant de la Galerie Commerciale de l'immeuble dit « Sporting d'Hiver », sis à Monte-Carlo, Place du Casino.

- un fonds de commerce de bar-salon de thé/café-glacier avec vente de glaces à consommer ou à emporter, lui appartenant, s'étendant dans la partie Saint-James des Jardins des Boulingrins, sis à Monte-Carlo, avenue Princesse Alice.

Ce, pour une durée de cinq années, venant à échéance le 30 juin 2008.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds au Sporting d'Hiver, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 13 juin 2008.

CHANGEMENT DE NOM

Une instance en changement de nom est introduite en vue de faire attribuer à M. Fabien Pierre-Henri MATTONE, né le 12 mai 1984 à Monaco, domicilié Les Cèdres, 20A, avenue Crovetto Frères à Monaco, le nom patronymique de MATTONE-AGLIARDI.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance du 25 avril 1929 concernant les demandes de changement de nom, dans le délai de six mois qui suivra la dernière insertion, toute personne qui se considérera comme lésée par le changement de nom demandé pourra élever opposition auprès du Directeur des Services Judiciaires.

Monaco, le 13 juin 2008.

S.A.R.L. COMPLIANCE COMPANY

CONSTITUTION DE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 janvier 2008 et modifié par un avenant en date du 12 mars 2008, il a été constitué sous la raison sociale de SARL HOME ELECTRONIQUE CONCEPT, une Société à Responsabilité Limitée ayant pour objet :

«Tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger : Installation, assistance, maintenance et formation dans les domaines courant faible, des systèmes audiovisuels et de la domotique, achat, vente (hors vente au détail sans stockage sur place) de matériels liés à l'activité.»

La durée de la société est de quatre-vingt dix-neuf années.

Son siège est fixé au 2, avenue de la Madone à Monaco.

Le capital social, fixé à la somme de 15.000 euros, est divisé en 100 parts de 150 euros chacune de valeur nominale, appartenant :

- Monsieur Jean Georges GRAMAGLIA,
A concurrence de QUATRE VINGT parts
sociales
Numérotées de UN à
QUATRE VINGT 80 parts

- Monsieur Michael JOALLAND,
A concurrence de VINGT parts sociales
Numérotées de QUATRE VINGT UNE
à CENT 20 parts

Total égal au nombre de parts
composant le capital social : 100 parts

La société est gérée et administrée par Monsieur Michael JOALLAND, avec les pouvoirs tels que prévus aux statuts.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 5 juin 2008.

Monaco, le 13 juin 2008.

S.C.S. «SPINETTA, OROZCO & Cie»

Société en Commandite Simple

au capital de 50.000 euros

Siège social : 20, boulevard Rainier III - Monaco

TRANSFORMATION EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 30 avril 2008, l'assemblée générale des associés a décidé la transformation de la société en commandite simple dénommée «SPINETTA, OROZCO & Cie» en société à responsabilité limitée dénommée «MULTIMEDIA SERVICES INTERNATIONAL» en abrégé «M.S.I.», et ce, sans modifier la personnalité

morale qui demeure la même ; elle a en outre adopté le texte des statuts de la société sous sa forme nouvelle de société à responsabilité limitée.

L'objet social de la société, sa durée, son siège social, son capital social et les personnes autorisées à gérer et administrer la société demeurent inchangés.

Un original de l'acte précité et des statuts de la S.A.R.L. «MULTIMEDIA SERVICES INTERNATIONAL» a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 juin 2008.

Monaco, le 13 juin 2008.

«MONTE-CARLO RECORDS»

Société Anonyme Monégasque

au capital de 150.000,00 euros

Siège social : 25, boulevard Albert 1^{er} - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire au siège social de la société, 25, boulevard Albert 1er à Monaco, le 30 juin 2008, à 15 heures, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2007 ;

- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice ;

- Lecture du bilan et du compte de pertes et profits établis au 31 décembre 2007 ; approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 et autorisation à renouveler aux administrateurs ;

- Approbation du montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes ;

- Questions diverses.

A l'issue de cette assemblée générale ordinaire, les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société, 25, boulevard Albert 1er à Monaco afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Suppression des actions de garantie et modification corrélative de l'article 9 des statuts ;

- Pouvoir pour effectuer les formalités ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

ALLIED MONTE CARLO

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros
Siège social : 1, avenue Princesse Alice - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 30 juin 2008, à 11 heures, au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation des résultats ;

- Opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Fixation des honoraires des commissaires aux comptes ;

- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

Le Conseil d'Administration.

EURAFRIQUE

Société Anonyme Monégasque
au capital de 3.328.000 euros
Siège social : 20, avenue de Fontvieille - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués le lundi 30 juin 2008, à 14 heures 30, au siège social 20, avenue de Fontvieille à Monaco, en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Rapports des commissaires aux comptes sur ledit exercice ;

- Approbation des comptes et affectation des résultats ;

- Renouvellement de mandats d'administrateur ;

- Annulation et remplacement d'un certificat d'actions ;

- Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Approbation du montant des honoraires des commissaires aux comptes ;

- Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire actionnaire.

Les actions étant nominatives, les propriétaires d'actions sont admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés au siège social à Monaco, cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

S.A.M. «SOCIETE IMMOBILIERE CHARLOTTE»

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros
Siège social : 10, boulevard Princesse Charlotte
Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Monsieur les actionnaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 30 juin 2008, à 15 heures, au Cabinet de Monsieur François Jean BRYCH, Expert-Comptable, 15, avenue de Grande-Bretagne à Monaco, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2007 ;

- Approbation des comptes ;

- Quitus à donner aux administrateurs ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation des opérations visées par l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 et autorisation à donner aux Administrateurs en conformité dudit article ;

- Fixation des honoraires des commissaires aux comptes ;

- Questions diverses.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à la disposition des actionnaires, à dater du 13 juin 2008, au Cabinet de Monsieur F.J. BRYCH, Expert-Comptable à Monaco.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE DE L'ELECTRICITÉ ET DU GAZ

Société Anonyme Monégasque
au capital de 22.950.600 euros
Siège social : 10, avenue de Fontvieille
Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la SOCIETE MONEGASQUE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ «SMEG» sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, le mercredi 25 juin 2008, à 10 h 30, au siège de la société, 10, avenue de Fontvieille à Monaco, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration ; Rapport des commissaires aux comptes ; Examen et approbation des comptes de l'exercice 2007 ; Quitus au Conseil de sa gestion ;

- Affectation des résultats ;

- Ratification des nominations de deux administrateurs ;

- Renouvellement des mandats de trois administrateurs ;

- Quitus à donner à deux anciens administrateurs ;
- Nomination des commissaires aux comptes ;
- Fixation de la rémunération allouée aux commissaires aux comptes ;
- Autorisations à donner aux administrateurs, en conformité des dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;
- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

**SOMETRA
SOCIETE MEDITERRANEENNE
DE TRANSPORTS**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 3.328.000 euros
Siège social : Le Coronado -
20, avenue de Fontvieille - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués le lundi 30 juin 2008, à 15 heures 30, au siège social 20, avenue de Fontvieille à Monaco, en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur ledit exercice ;
- Approbation des comptes et affectation des résultats ;
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- Approbation du montant des honoraires des commissaires aux comptes ;

- Annulation et remplacement d'un certificat d'actions ;
- Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;
- Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire actionnaire.

Les actions étant nominatives, les propriétaires d'actions sont admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés au siège social à Monaco, cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

**«CAPVA»
CENTRALE D'ACHATS ET DE
VENTES POUR TOUS
APPROVISIONNEMENTS**

Société Anonyme Monégasque
au capital de 160.000 euros
Siège social : 20, avenue de Fontvieille
Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués le lundi 30 juin 2008, à 16 heures 30, au siège social 20, avenue de Fontvieille à Monaco, en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur ledit exercice ;

- Approbation des comptes et affectation des résultats ;

- Autorisation à donner aux administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Démission d'un administrateur et nomination d'un nouvel administrateur ;

- Renouvellement d'un mandat d'administrateur ;

- Approbation du montant des honoraires des commissaires aux comptes ;

- Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire actionnaire.

Les actions étant nominatives, les propriétaires d'actions sont admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés au siège social à Monaco, cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

MULTIPRINT MONACO

Société Anonyme Monégasque
au capital de 152.000 euros
Siège social : 9, avenue Albert II - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société MULTIPRINT MONACO sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social le 30 juin 2008, à

15 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes ;

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Quitus aux administrateurs en exercice au 31 décembre 2007 ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, et autorisation à renouveler aux administrateurs en conformité dudit article ;

- Nomination des commissaires aux comptes ;

- Honoraires des commissaires aux comptes ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

«S.A.M. UNIVERS»

Société Anonyme Monégasque
au capital de 760.000 euros
Siège social : Buckingham Palace -
11, avenue Saint Michel - Monte-Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Les associés de la société «UNIVERS» sont convoqués au siège social le 30 juin 2008, à 15 heures, en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes ;

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Quitus aux Administrateurs en exercice au 31 décembre 2007 ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, et autorisation à renouveler aux Administrateurs en conformité dudit article ;

- Renouvellement du mandat d'un Administrateur ;

- Nomination des Commissaires aux Comptes ;

- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Questions diverses.

en assemblée générale extraordinaire, à 16 heures 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre concernant la continuation de la société ou sa dissolution anticipée, conformément à l'article 19 des statuts ;

- Questions diverses.

Le Président Délégué.

«**SEDIFA LABORATOIRE**»

Société Anonyme Monégasque

au capital de 180.000 euros

Siège social : 4, avenue Albert II - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la SAM SEDIFA LABORATOIRE sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social le 30 juin 2008, à 12 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes ;

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Quitus aux administrateurs en exercice au 31 décembre 2007 ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, et autorisation à renouveler aux Administrateurs en conformité dudit article ;

- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;

- Ratification de la démission d'un administrateur ;

- Quitus à l'administrateur démissionnaire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Nomination des commissaires aux comptes ;

- Honoraires des commissaires aux comptes ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

«**EXSYMOL**»

Société Anonyme Monégasque

au capital de 180.000 euros

Siège social : 4, avenue Albert II - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la SAM EXSYMOL sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social le 30 juin 2008, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes ;

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Quitus aux administrateurs en exercice au 31 décembre 2007 ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, et autorisation à renouveler aux administrateurs en conformité dudit article ;

- Renouvellement du mandat d'un administrateur ;

- Ratification de la démission d'un administrateur ;

- Quitus à l'administrateur démissionnaire au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Nomination des commissaires aux comptes ;

- Honoraires des commissaires aux comptes ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

M.D.L. EXPLOITATIONS

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros
Siège social : Le Port Palace -
7, avenue Président J.F. Kennedy - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la SAM M.D.L. EXPLOITATIONS sont convoqués au siège social le 30 juin 2008, à 10 heures, en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes ;

- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Quitus aux Administrateurs en exercice au 31 décembre 2007 ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation, s'il y a lieu, des opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895, et autorisation à renouveler aux administrateurs en conformité dudit article ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs ;

- Honoraires des Commissaires aux Comptes ;

- Questions diverses.

à 11 heures 30, en assemblée générale extraordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre concernant la continuation de la société ou sa dissolution anticipée conformément à l'article 18 des statuts ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

MIMUSA

Société Anonyme Monégasque
au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 20, avenue de Fontvieille - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués le lundi 30 juin 2008, à 17 heures 30, au siège social 20, avenue de Fontvieille à Monaco, en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- Rapports des commissaires aux comptes sur ledit exercice ;

- Approbation des comptes et affectation des résultats ;

- Autorisation à donner aux Administrateurs conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Approbation du montant des honoraires des commissaires aux comptes ;

- Questions diverses.

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée et pourra s'y faire représenter par un mandataire actionnaire.

Les actions étant nominatives, les propriétaires d'actions sont admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les pouvoirs des mandataires devront être déposés au siège social à Monaco, cinq jours avant la réunion.

Le Conseil d'Administration.

«LES ARCHES MONEGASQUES»

Société Anonyme Monégasque
au capital de 152.400 euros
enseigne «Mc Donald's»

Siège social : Centre Commercial de Fontvieille -
23, avenue Albert II - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la Société Anonyme Monégasque «LES ARCHES MONEGASQUES», enseigne «Mc Donald's» sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la SAM

EXCOM, société d'expertise-comptable sise 13, avenue des Castelans à Monaco, le 30 juin 2008, à 14 heures 30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2007 ;

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice ;

- Rapports des commissaires aux comptes (Général et Spécial) sur les comptes dudit exercice ;

- Approbation de ces comptes et quitus à donner aux administrateurs pour leur gestion ;

- Affectation des résultats ;

- Approbation des opérations visées à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Autorisation à donner aux administrateurs, conformément à l'article 23 de l'ordonnance souveraine du 5 mars 1895 ;

- Approbation des indemnités allouées au Conseil d'Administration ;

- Approbation du montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes ;

- Renouvellement des mandats des administrateurs ;

- Nomination des commissaires aux comptes ;

- Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

CREDIT FONCIER DE MONACO

Société Anonyme Monégasque

au capital de 34.953.000 euros

Siège Social : 11, boulevard Albert 1^{er} - MONACO**BILAN AU 31 MARS 2008**

(en milliers d'euros)

ACTIF	2008
Caisse, Banques Centrales, CCP	78 503
Créances sur les Etablissements de Crédit.....	1 922 930
Opérations avec la Clientèle	958 295
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	559 862
Actions et Autres Titres à revenu variable	32 124
Participations et Autres Titres détenus à long terme	1 840
Parts dans les Entreprises liées	4 098
Immobilisations Incorporelles.....	17 307
Immobilisations corporelles	16 210
Autres Actifs	12 976
Comptes de Régularisation	38 233
Total de l'actif	3 642 378
PASSIF	2008
Dettes envers les établissements de crédit	383 563
Opérations avec la Clientèle	2 972 913
Dettes représentées par un titre	
Autres Passifs	15 896
Comptes de Régularisation	95 413
Provisions pour Risques et Charges.....	8 700
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).....	4 471
Capitaux Propres Hors FRBG.....	161 422
Capital souscrit	34 953
Primes d'Emission.....	311
Réserves.....	56 736
Report à nouveau.....	69 422
Total du passif	3 642 378
HORS-BILAN	2008
ENGAGEMENTS DONNES	
Engagements de financement.....	194 838
Engagements de garantie	115 130
ENGAGEMENTS RECUS	
Engagements de garantie	27 939
Engagements sur titres	
Titres à recevoir	132 563

FORTIS BANQUE MONACO

Société Anonyme Monégasque

au capital de 6 000 000,00 euros

Siège Social : Le Sporting d'Hiver - Place du Casino - 98000 MONACO

BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

ACTIF	2007	2006
en Euros		
Caisse, banques centrales, CCP	125 811,64	0,00
Créances sur les établissements de crédit.....	76 724 753,57	0,00
Opérations avec la clientèle	627 306,61	0,00
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	8 611,01	0,00
Immobilisations corporelles	390 022,49	0,00
Autres actifs.....	119 413,39	0,00
Comptes de régularisation.....	651 222,22	0,00
TOTAL ACTIF	78 647 140,93	0,00
PASSIF	2007	2006
en Euros		
Dettes envers les établissements de crédit	5 962 155,18	0,00
Opérations avec la clientèle	65 758 284,32	0,00
Autres passifs	429 772,38	0,00
Comptes de régularisation.....	1 062 014,25	0,00
Provisions pour risques et charges.....	0,00	0,00
Dettes subordonnées	1 005 305,89	0,00
Capital souscrit.....	6 000 000,00	0,00
Réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	-1 570 391,09	0,00
TOTAL PASSIF.....	78 647 140,93	0,00

HORS BILAN AU 31 DECEMBRE 2007

En euros	2007	2006
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	0,00	0,00
Engagements de garantie.....	0,00	0,00
<i>Engagements d'ordre de clientèle</i>		
Engagements sur titres.....	0,00	0,00
<i>Autres engagements donnés</i>		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement	1 000 000,00	0,00
Engagements de garantie.....	0,00	0,00
<i>Engagements d'ordre de la clientèle</i>		
Autres engagements reçus.....	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2007

En euros	2007	2006
Intérêts et produits assimilés.....	276 470,57	0,00
Intérêts et charges assimilées	-206 548,95	0,00
Revenus des titres à revenu variable.....	0,00	0,00
Commissions (produits).....	1 707 621,21	0,00
Commissions (charges)	-30 501,22	0,00
Gains ou pertes de change.....	210,05	0,00
Autres produits d'exploitation bancaire	1 274,25	0,00
Autres charges d'exploitation bancaire	0,00	0,00
PRODUIT NET BANCAIRE	1 748 525,91	0,00
Charges générales d'exploitation.....	-3 296 162,01	0,00
Dotations aux amortissements et aux provisions sur	-28 632,55	0,00
immobilisations incorporelles et corporelles.....		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-1 576 268,65	0,00
Coût du risque.....	0,00	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	-1 576 268,65	0,00
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0,00	0,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-1 576 268,65	0,00
Résultat exceptionnel.....	5 877,56	0,00
Impôt sur les bénéfices.....	0,00	0,00
RESULTAT NET	-1 570 391,09	0,00

**INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN, DU HORS BILAN ET
DU COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/07**

IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS					
En Euros	Valeurs brutes au 01/07/2007	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Valeurs brutes au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'établissement	0,00	2 893,73	0,00	9 108,96	12 002,69
Logiciels					
Immobilisations corporelles					
Matériel informatique	0,00	5 219,84	0,00	41 951,44	47 171,28
Matériel de bureau	0,00	4 161,90	0,00	20 353,49	24 515,39
Mobilier	0,00	19 867,05	0,00	60 248,19	80 115,24
Agencements & installations	0,00	4 335,98	0,00	114 014,21	118 350,19
Immobilisations en cours	0,00	145 111,26	0,00	0,00	145 111,26
TOTAL BRUT	0,00	181 589,76	0,00	245 676,29	427 266,05
En Euros	Amortissements et provisions au 01/07/2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	Amortissements et provisions au 31/12/2007
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Logiciels	0,00	3 391,68	0,00	0,00	3 391,68
Immobilisations corporelles					
Matériel informatique	0,00	12 242,88	0,00	0,00	12 242,88
Matériel de bureau	0,00	2 865,57	0,00	0,00	2 865,57
Mobilier	0,00	3 613,23	0,00	0,00	3 613,23
Agencements & installations	0,00	6 519,19	0,00	0,00	6 519,19
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	0,00	28 632,55	0,00	0,00	28 632,55
TOTAL NET	0,00				398 633,50

CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES

Les provisions pour créances douteuses sont constituées lorsqu'apparaît un risque probable de non-recouvrement total ou partiel. Les provisions affectées à des encours spécifiques sont comptabilisées en déduction de l'actif.

Au 31 décembre 2007 aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée.

FONDS PROPRES

Le capital social de la Banque a été souscrit à hauteur de Eur 6 000 000,00

La dette subordonnée figurant au bilan est un emprunt contracté auprès de Fortis Banque Luxembourg S.A. pour Eur 2 000 000,00 dont Eur 1 000 000,00 tiré au 31 décembre 2007 (et Eur 1 000 000,00 enregistré en engagements reçus d'établissements de crédit)

REPARTITION DES ACTIFS DETENUS POUR COMPTE DE TIERS

En milliers d'euros	2007	2006
Comptes ordinaires	39 050	0
Comptes à échéance fixe	26 549	0
Conservations titres		
Actions	72 926	0
Obligations	73 269	0
OPCVM	38 234	0
Autres Titres/ Acitfs	654	0
TOTAL	250 682	0
Nbre de Comptes au 31 décembre	618	0

VENTILATION DES POSTES DU BILAN SELON LA DUREE RESIDUELLE

Euros	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
ACTIF					
Etablissements de crédit					
<i>Créances sur les établissements de crédit</i>	76 583 333,74	0,00	0,00	0,00	76 583 333,74
<i>Créances rattachées</i>	141 419,83	0,00	0,00	0,00	141 419,83
Comptes de la clientèle					
<i>Créances sur la clientèle</i>	295 134,28	300 000,00	29 218,81	0,00	624 353,09
<i>Créances rattachées</i>	2 773,56	132,25	47,71	0,00	2 953,52
TOTAL ACTIF	77 022 661,41	300 132,25	29 266,52	0,00	77 352 060,18
PASSIF					
Etablissements de crédit					
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	5 951 721,24	0,00	0,00	0,00	5 951 721,24
<i>Dettes rattachées</i>	10 433,94	0,00	0,00	0,00	10 433,94
Comptes de la clientèle					
<i>Comptes créditeurs de la clientèle</i>	65 598 841,65	0,00	0,00	0,00	65 598 841,65
<i>Dettes rattachées</i>	159 442,67	0,00	0,00	0,00	159 442,67
TOTAL PASSIF	71 720 439,50	0,00	0,00	0,00	71 720 439,50

CREANCES, DETTES RATTACHEES ET COMPTES DE REGULARISATION INCLUS DANS LES POSTES DU BILAN

	2007	2006
ACTIF		
Créances rattachées		
<i>Sur les établissements de crédit</i>	141 419,83	0,00
<i>Sur la clientèle</i>	2 953,52	0,00
Comptes de régularisation		
<i>Charges payées d'avance</i>	17 115,97	0,00
<i>Produits à recevoir</i>	634 106,25	0,00
<i>Divers</i>	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	795 595,57	0,00
PASSIF		
Dettes rattachées		
<i>Sur les établissements de crédit</i>	10 433,94	0,00
<i>Sur la clientèle</i>	159 442,67	0,00
<i>Sur emprunt subordonné</i>	5 305,89	0,00
Comptes de régularisation		
<i>Charges à payer</i>	1 061 958,82	0,00
<i>Produits perçus d'avance</i>	0,00	0,00
<i>Divers</i>	55,43	0,00
TOTAL PASSIF	1 237 196,75	0,00

REPARTITION DES POSTES DU BILAN EN EUROS ET EN DEVISES

En Euros	Devises	EUR	TOTAL
ACTIF			
Opérations de trésorerie et interbancaires	37 268 250,90	39 456 502,67	76 724 753,57
Crédits à la clientèle	261 382,45	365 924,16	627 306,61
Immobilisations	0,00	398 633,50	398 633,50
Autres actifs et comptes de régularisation	33 864,00	862 583,25	896 447,25
TOTAL ACTIF	37 563 497,35	41 083 643,58	78 647 140,93
PASSIF			
Opérations de trésorerie et interbancaires	3 932 462,50	2 029 692,68	5 962 155,18
Dépôts de la clientèle	33 713 614,11	32 044 670,21	65 758 284,32
Autres passifs et comptes de régularisation	6 744,28	1 485 042,35	1 491 786,63
Capitaux propres	0,00	5 434 914,80	5 434 914,80
TOTAL PASSIF	37 652 820,89	40 994 320,04	78 647 140,93

AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

En Euros	2007	2006
ACTIF		
Comptes de règlements	20 124,87	0,00
Débiteurs divers	13 739,13	0,00
TVA	47 283,39	0,00
Dépôts et cautions constitués	38 266,00	0,00
Acomptes sur impôts	0,00	0,00
Fonds de garantie bancaire	0,00	0,00
TOTAL	119 413,39	0,00
PASSIF		
Organismes de Sécurité Sociale	170 224,53	0,00
Créditeurs divers	151 215,06	0,00
Fournisseurs à payer	104 837,47	0,00
TVA à payer	3 495,32	0,00
Taxes collectées à payer	0,00	0,00
Provision pour impôt à payer	0,00	0,00
Provision pour commissions à payer	0,00	0,00
TOTAL	429 772,38	0,00

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En Euros	2007	2006
Engagements reçus d'établissement de crédit	1 000 000,00	0,00

ENGAGEMENTS SUR LES PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES ET SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

En euros	2007	2006
Devises achetées non reçues	50 947,63	0,00
Devises empruntées non reçues	0,00	0,00
Options sur valeurs mobilières	0,00	0,00
Futures sur indices boursiers - valeurs mobilières	0,00	0,00
Future de taux	0,00	0,00
Opérations de change à terme	0,00	0,00
Achats (à recevoir)	0,00	0,00
Ventes (à livrer)	0,00	0,00

FRAIS DE PERSONNEL

En euros	2007	2006
Salaires, traitements et indemnités (hors provisions congés payés et indemnités de départ en retraite)	1 490 128,93	0,00
Charges sociales (hors provisions congés payés et indemnités de départ en retraite)	418 919,94	0,00
Provisions pour indemnités de départ en retraite	0,00	0,00
Provisions pour congés payés	130 718,00	0,00
TOTAL	2 039 766,87	0,00

Les effectifs au mois de décembre 2007 sont de :
Ils se répartissent de la manière suivante :

21 personnes
Direction Générale : 2
Gestion : 7
Assistant de Gestion : 4
Administration : 8

RATIOS PRUDENTIEL*Ratio de Solvabilité*

Ce ratio mesure le rapport entre les fonds propres de la Banque et les engagements pondérés.

Au 31 décembre 2007 ce ratio s'élève à 32,25% (le ratio minimal imposé aux banques étant de 8%)

Coefficient de Liquidité

Ce ratio mesure la liquidité à un mois par rapport aux exigibilités à un mois.

Au 31 décembre 2007 ce ratio s'élève à 255% (le ratio minimal imposé aux banques étant de 100%)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Fortis Banque Monaco est une société anonyme de droit monégasque ayant le statut d'établissement de crédit filiale détenue à 100% par Fortis Banque Luxembourg S.A.

Les comptes de Fortis Banque Monaco sont consolidés par Fortis Banque Luxembourg S.A.

L'agrément de la Fortis Banque Monaco en qualité de banque ayant été accordé en date du 12 juillet 2007, les comptes du premier exercice que nous vous présentons sont d'une durée restreinte de six mois.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**1.1 - Généralités**

Les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexes) de Fortis Banque Monaco ont été établis conformément aux dispositions arrêtées par la Commission Bancaire, aux règles prescrites par le règlement n° 2000-03 du CRC, ainsi qu'aux principes comptables et méthodes d'évaluation généralement admis. Tous les chiffres repris dans les tableaux sont en Euros sauf mention particulière.

1.2 - Conversion des opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors bilan et intérêts courus libellés en devises sont convertis en Euros au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises sont convertis en Euros au cours du jour de paiement ou de réception des devises.

Les écarts résultant de ces conversions sont portés en résultat.

COMPTES DE BILAN

1.3 - Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle consistent en comptes ordinaires débiteurs pour Eur 297'907,84 (dont Eur 2'773,56 d'intérêts courus) et en crédits pour Eur 329'398,77 (dont 179,96 d'intérêts courus).

1.4 - Opérations sur titres

Les opérations sur titres de la banque sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) modifié par les règlements 95-04, n° 00-02 et CRC 2005-01 en distinguant trois catégories de portefeuille, compte tenu de la nature économique des transactions et des risques qui leur sont attachés.

1.5 - Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur leur durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'amortissement sont :

- Matériel informatique : 5 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 ans
- Agencement et installation : 10 ans
- Logiciel : 3 ans

COMPTE DE RESULTAT

1.6 - Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les intérêts impayés font l'objet d'une provision déduite des produits d'intérêt.

Les commissions sont enregistrées lors de leur exigibilité.

1.7 - Résultats sur opérations de change

Les résultats sur opérations de change sont comptabilisés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements 90-01 et 00-02.

Les gains et les pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à chaque fin de période et enregistrés au compte de résultat.

Les positions de change sont réévaluées au cours du comptant à la date d'arrêt.

1.8 - Revenus des portefeuilles titres – Placement, investissement et participations

Les revenus d'actions sont comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus d'obligations sont comptabilisés sur la base des intérêts courus à la date de clôture de l'exercice ou jusqu'à la cession des titres.

1.9 - Engagements en matière de retraites

Les pensions et retraites sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations patronales et salariales. Etant donné le caractère récent de l'activité, il n'a pas été constitué de provision pour le personnel en exercice au titre des indemnités de fin de carrière de droit à la retraite qui découlent de la convention monégasque du travail du personnel des banques.

1.10 - Impôts

La succursale entre dans le champ d'application de l'impôt sur les Bénéfices institué par l'Ordonnance Souveraine n°3152 du 19 Mars 1964. Le taux d'imposition applicable pour l'exercice 2007 est de 33,33%.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 3 juillet 2007 pour les exercices 2007, 2008 et 2009.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

* Le total du bilan s'élève à 78 647 140,93 €

* Le compte de résultat fait apparaître une perte nette de 1 570 391,09 €

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2007, le bilan au 31 décembre 2007, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivants les prescriptions légales.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, ainsi que

l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par vos dirigeants.

A notre avis, les états financiers au 31 décembre 2007 tels qu'ils sont annexés au présent rapport et soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre Société au 31 décembre 2007 et le résultat de l'exercice de six mois clos à cette date.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre Société. Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Monaco, le 21 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

André GARINO

Roland MELAN

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion peut être obtenu sur simple demande au siège social de notre établissement à l'adresse suivante :

FORTIS BANK MONACO - Le Sporting
d'Hiver - Place du Casino - 98000 MONACO

UBS (Monaco) S.A.

Succursale de Monaco

au capital de 9.200.000 euros

Siège Social : 2, avenue de Grande-Bretagne - MC 98007 Monaco

Bilan au 31 décembre 2007 (en euros)
(avant affectation des résultats)

ACTIF	2007	2006
Caisse, banques centrales, C.C.P.	46 196 516,29	34 879 919,22
Créances sur les établissements de crédit :	2 068 396 062,38	1 502 683 286,12
. A vue	760 642 466,51	601 969 130,41
. A terme	1 307 753 595,87	900 714 155,71
Opérations avec la clientèle	254 971 596,35	249 842 711,01
Obligations et autres titres à revenu fixe.....	-	0,00
Actions et autres titres à revenu variable.....	-	0,00
Participations et autres titres détenus à long terme.....	335 795,04	18 597,95
Parts dans les entreprises liées	1 219 980,00	1 174 980,00
Immobilisations incorporelles	215 056,83	201 746,35
Immobilisations corporelles	3 379 048,05	4 085 640,38
Autres actifs.....	16 242 403,01	9 596 688,43
Comptes de régularisation	4 209 925,92	5 494 759,71
Total de l'Actif	2 395 166 383,87	1 807 978 329,17
PASSIF	2007	2006
Banques centrales, C.C.P.....		
Dettes envers les établissements de crédit :	301 287 122,04	130 068 666,90
. A vue.....	12 106,45	268 021,62
. A terme.....	301 275 015,59	129 800 645,28
Opérations avec la clientèle :	1 978 078 080,08	1 579 538 037,30
Comptes d'épargne à régime spécial:.....		
. A vue	30 314,14	40 869,87
Autres dettes:.....		
. A vue.....	147 952 656,06	130 039 759,77
. A terme.....	1 830 095 109,88	1 449 457 407,66
Autres passifs	35 434 968,99	27 238 993,79

PASSIF	2007	2006
Comptes de régularisation.....	3 912 060,78	2 537 113,63
Provisions pour risques et charges.....	4 523 670,60	5 050 208,27
Dettes subordonnées.....	24 000 000,00	16 000 000,00
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).....	5 925 788,70	5 176 323,70
Capitaux propres (hors FRBG) :.....	42 004 692,68	42 368 985,58
. Capital souscrit.....	9 200 000,00	9 200 000,00
. Réserves.....	27 420 000,00	27 420 000,00
. Provisions réglementées.....	373 000,00	375 000,00
. Report à nouveau.....	873 985,58	782 719,03
. Résultat de l'exercice.....	4 137 707,10	4 591 266,55
Total du Passif.....	2 395 166 383,87	1 807 978 329,17

Hors Bilan	2007	2006
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement.....		
. Reçus d'établissements de crédit.....	4 000 000,00	12 000 000,00
. En faveur de la clientèle.....	193 464 580,23	111 568 925,38
Engagements de garantie:.....		
. D'ordre d'établissements de crédit.....	-	-
. D'ordre de la clientèle.....	51 479 393,29	60 071 269,90
. Reçus d'établissements de crédit.....	200 307 391,60	201 281 265,00
. Reçus de la clientèle.....	456 340 075,59	399 227 285,00
Engagements sur titres:.....		
. Autres engagements donnés.....	-	-
. Autres engagements recus.....	-	-

Compte de résultats 2007 (en euros)

	2007	2006
Produits et charges bancaires		
Intérêts et produits assimilés :.....	98 739 074,09	60 806 416,06
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit.....	86 489 503,68	51 108 648,33
- Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle.....	12 249 570,41	9 697 767,73
- Intérêts et produits assimilés sur opérations et autres titres à revenu fixe.....		
Intérêts et charges assimilées :.....	-87 947 648,38	-52 307 560,64
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit.....	-8 860 257,37	-5 228 417,02

	2007	2006
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-78 187 105,12	-46 482 284,74
- Intérêts et charges assimilées sur dettes subordonnées.....	-900 285,89	-596 858,88
Revenus des titres à revenu variable.....	57 799,64	843,28
Commissions (produits).....	36 093 493,23	32 686 288,92
Commissions (charges).....	-2 215 651,10	-1 951 608,10
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation.....	3 180 095,69	3 017 452,43
- Solde en bénéfice des opérations de change.....	3 180 095,69	3 017 452,43
Autres produits et charges d'exploitation bancaires :.....	456 904,83	374 132,66
- Autres produits.....	460 906,94	403 818,51
- Autres charges.....	-4 002,11	-29 685,85
Produit net bancaire.....	48 364 068,00	42 625 964,61
Charges générales d'exploitation.....	-40 534 081,59	-36 032 908,38
- Frais de personnel.....	-30 319 741,70	-28 116 572,46
- Autres frais administratifs.....	-10 214 339,89	-7 916 335,92
Dotations aux amortissements et provisions.....	-1 226 811,71	-1 167 669,85
sur immobilisations incorporelles et corporelles.....		
Résultat brut d'exploitation.....	6 603 174,70	5 425 386,38
Coût du risque :.....	210 230,39	150 573,40
- Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan.....	-148 282,05	-765 723,60
- Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan.....	358 512,44	916 297,00
Résultat d'exploitation.....	6 813 405,09	5 575 959,78
Gains ou pertes sur actifs immobilisés :.....	45 000,00	30 000,00
- Solde en bénéfice/perte des corrections de valeur sur immobilisations financières.....	45 000,00	30 000,00
Résultat courant avant impôt.....	6 858 405,09	5 605 959,78
Résultat exceptionnel :.....	95 309,01	892 217,67
- Produits exceptionnels.....	365 904,17	1 106 932,55
- Charges exceptionnelles.....	-270 595,16	-214 714,88
Impôt sur les bénéfices.....	-2 068 542,00	-2 295 288,00
Excédent des reprises sur les dotations de FRBG et provisions réglementées.....	-747 465,00	388 377,10
Résultat de l'exercice.....	4 137 707,10	4 591 266,55

Note annexe aux comptes annuels

I. Principes généraux et méthodes

Les comptes de l'UBS (Monaco) S.A. ont été établis conformément aux dispositions de la loi et des règlements comptables applicables aux établissements de crédit en vigueur au 31 décembre 2007 c'est-à-dire :

- . Continuité d'exploitation ;
- . Permanence des méthodes ;
- . Indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice 2007 sont présentés en euros sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les documents ont été établis suivant les prescriptions légales et réglementaires.

II. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 Conversion des comptes en devises

Conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations en monnaies étrangères, les créances, dettes, engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du marché des changes à la date de l'arrêté des comptes.

Les prêts et emprunts en devises font l'objet d'une couverture systématique pour neutraliser le risque de change.

Les produits et charges en devises sont comptabilisés au cours au comptant lors de leur passation au Compte de résultat.

Les contrats de change à terme sont estimés aux cours de change à la date de la clôture de l'exercice et concernent des opérations de notre clientèle.

Les options de change sont des opérations conclues de gré à gré pour le compte de notre clientèle.

Les pertes et profits de change résultant des opérations conclues en devises sont inclus dans le Compte de résultat.

Les comptes de position devises figurent dans notre comptabilité à la rubrique des comptes de régularisation. Ces positions techniques ne sont pas reprises dans le bilan.

2 Titres de transaction

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de 6 mois.

Ils sont évalués à leur prix de marché lors de l'arrêté comptable.

Les variations de valeur sont portées dans le Compte de résultat.

Il n'y a pas de position au 31 décembre 2007.

3 Titres de placement

Le portefeuille de placement constitué d'actions et d'obligations regroupe les titres acquis dans une perspective durable, en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base du dernier cours officiel de l'année.

Par mesure de prudence, les moins-values latentes sont provisionnées valeur par valeur, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Il n'y a pas de position au 31 décembre 2007.

4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenus fixes, acquis en vue d'une détention durable, en principe jusqu'à l'échéance. la banque doit disposer de moyens de financements et de couvertures adéquats.

Ces titres sont enregistrés au prix d'acquisition. Les moins values latentes ne sont pas provisionnées.

Il n'y a pas de position au 31 décembre 2007.

5 Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique diminués d'une provision pour dépréciation lorsque la situation le justifie.

6 Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés et des provisions pour dépréciation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire :

. Immeubles d'exploitation	4%
. Agencements et aménagements	10%
. Mobilier de bureau	10%
. Matériel de bureau	20%
. Matériel de transport	20%
. Matériel informatique et télécommunication	33,33%

Les immobilisations incorporelles (frais de développement informatique) sont amorties au taux de 33,33 %.

7 Créances douteuses et litigieuses

Conformément aux instructions de la Commission Bancaire, les créances sur la clientèle présentant un risque de perte probable sont comptabilisées en créances douteuses.

Les provisions, inscrites en déduction des créances douteuses, sont constituées individuellement en fonction des perspectives de recouvrement.

Au 31 décembre 2007, nos créances douteuses et litigieuses, d'un montant peu élevé, sont provisionnées à hauteur de 88 %.

8 Intérêts et commissions

Les intérêts à payer et à recevoir sont calculés prorata temporis et comptabilisés au Compte de résultat.

Les commissions sont enregistrées dès leur encaissement sauf celles assimilées à des intérêts qui sont comptabilisées également prorata temporis.

9 Engagement de retraite

Les pensions et les retraites sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations patronales et salariales.

Les indemnités de fin de carrière découlant de la Convention Collective Monégasque de Travail du Personnel des Banques sont provisionnées à hauteur de 132 000 euros au 31 décembre 2007.

Dans le cadre du changement du régime des retraites des banques intervenu en 1994, (fin durégime CRPB et adhésion à la Caisse Autonome des Retraites), il a été constitué par les Banques de Monaco un Fonds de Garantie.

Notre participation à ce fonds de garantie est provisionnée à 100 %, soit 40 064 euros.

10 Fiscalité

Notre société entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices (taux 33,33 %) institué selon l'ordonnance souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964.

III. Autres informations sur les postes de bilan

(en milliers d'euros)

1 Immobilisations et Amortissements

(En milliers d'Euro)	Montant brut au 1/01/07	Transferts et mov. de l'exercice	Montant brut au 31/12/07	Amort. au 01/01/07	Dotations aux amort. et prov. de l'exercice	Reprises amortissements et provisions	Valeur résiduelle au 31/12/07
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (frais de développement informatique)	5 054	115	5 169	4 852	102	-	215
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 517	-3 577	12 940	12 432	-2 870	0	3 378
. Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-
. Immeubles d'exploitation	3 061	-	3 061	2 256	98	-	707
. Agencements et Installations	6 789	-	6 789	4 760	520	-	1 509
. Matériel informatique	4 900	-3 592	1 308	4 288	-3 612	-	632
. Mobilier de bureau	1 545	-	1 545	1 105	119	-	321
. Matériel de Transport	22	-	22	21	1	-	0
. Matériel de bureau	13	15	28	2	4	-	22
. Oeuvres d'art	187	-	187	-	-	-	187
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	-	-	-	-	-	-	-

La rubrique «Immeubles d'exploitation» se compose d'un immeuble et de locaux utilisés pour les activités propres de la banque

2 Ventilation selon la durée résiduelle*(hors créances rattachées)*

	Durée < 1 mois	Durée 1 à 3 mois	Durée 3 mois à 1 an	Durée 1 à 5 ans	Durée > 5 ans
. Créances sur les établissements de crédit	830 518	400 932	63 699	3 176	-
. Autres concours à la clientèle	55 756	25 659	28 884	11 022	-
. Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
. Dettes envers les établissements de crédit	226 329	31 327	31 526	11 019	-
. Comptes créditeurs de la clientèle	1 360 645	397 550	59 525	3 176	-
. Dettes représentées par un titre : Bons de caisse	-	-	-	-	-
. Dettes subordonnées	-	-	-	-	24 000

3 Opérations avec les entreprises liées

. Dettes envers les établissements de crédit	-
. Dettes envers la clientèle	1 250

4. Participation et autres titres détenus à long terme

Conformément à la recommandation de la lettre d'information BAFI n° 2007-01 les certificats d'association du Fonds de Garantie des dépôts sont désormais enregistrés sous cette rubrique pour 0,32 million d'euros. Ce mécanisme obligatoire prévoit la souscription de certificats d'association ainsi que des appels de cotisations réguliers. L'ensemble était jusqu'à présent enregistré en "autres débiteurs divers" pour 0,32 million d'euros. La lettre précise que le Fonds de Garantie est désormais constitué et que, dès lors, les Certificats d'Association constituent des titres; qu'ainsi ils doivent être reclassés en immobilisation financière; les dépôts restent, quant à eux, comptabilisés en "débiteurs divers".

5 Filiales et participations**- UBS Gestion (Monaco) S.A.M.**

2 avenue de Grande-Bretagne Monaco

Part de capital détenue 99,9 %

Capitaux propres 1 178

Société en cours de liquidation

6. Entreprises dont notre établissement est associé indéfiniment responsable**SCI L'Ile Verte** (Société Civile Immobilière)

80, boulevard de Cessole - 06100 Nice

SCI Le Magellan (Société Civile Immobilière)

80, boulevard de Cessole - 06100 Nice

7 Actionnariat

Notre banque dispose d'un capital entièrement libéré de 9,2 millions d'euros constitué de 400.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 23 euros chacune.

UBS SA Bâle/Zürich détient 99,9 % de notre capital social.

8 Fonds propres

Réserves	Mouvements		
	01/01/07	de l'exercice	31/12/07
Capital	9 200	-	9 200
Réserve légale ou statutaire	920	-	920
Autres réserves	26 500		26 500
Report à nouveau	783	91	874

9 Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, inclus dans les postes du bilan

	ACTIF	PASSIF
POSTES DE L'ACTIF :		
. Caisse, Banques centrales, CCP	-	-
. Créances sur les établissements de crédit	9 648	-
. Créances sur la clientèle	1 126	-
. Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
POSTES DU PASSIF :		
. Dettes envers les établissements de crédit	-	1 074
. Comptes créditeurs de la clientèle	-	9 200
. Dettes représentées par un titre	-	-
Total des intérêts inclus dans les postes du bilan	10 774	10 274

10 Comptes de régularisation ACTIF

. Valeurs à rejeter	-
. Comptes d'encaissement	301
. Comptes d'ajustement	641
. Charges constatées d'avance	459
. Produits à recevoir	2 756
. Autres comptes de régularisation	53
	4 210

11 Comptes de régularisation PASSIF

. Produits constatés d'avance	85
. Comptes d'ajustement	564
. Charges à payer	2 508
. Autres comptes de régularisation	755
	3 912

12 Provisions pour risques et charges

. Provisions pour retraite	172
. Provisions pour litiges	3 045
. Provisions pour risques et charges	1 307
	4 524

13 Provisions réglementées

Provisions constituées à raison de 0,50 % du total de l'encours des crédits à moyen et long terme conformément aux dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 9249 du 21 septembre 1988. **373**

14 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce fonds créé conformément au règlement du C.R.B. n° 90.02 du 23/02/90 est destiné à couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. **5 926**

15 Dettes subordonnées

Cette rubrique représente un emprunt participatif auprès de notre maison mère UBS SA Bâle/Zurich aux caractéristiques suivantes :

Montant :	16 millions d'euros jusqu'au 27 septembre 2007. Le montant de l'emprunt à été porté à 24 millions à compter du 28 septembre 2007.
Durée :	indéterminée ;
Rémunération :	Libor + 0,75 (fixée semestriellement) ;
Clause :	primé par les éventuels créanciers.

16 Contrevaieur de l'actif et du passif en devises

	Montant de la contrevaieur
Total de l'Actif	1 370 090
Total du Passif	1 369 319

IV. Informations sur le hors-bilan**1 Engagements sur les instruments financiers à terme****Opérations de change à terme**

Euros à recevoir contre devises à livrer	243 155
Devises à recevoir contre euros à livrer	243 194
Devises à recevoir contre devises à livrer	310 366
Devises à livrer contre devises à recevoir	310 336

Opérations sur instruments financiers à terme et produits dérivés

Opération de notre clientèle	216 152
Contrepartie bancaire des opérations de la clientèle	216 152

Concernant ces opérations, UBS (Monaco) S.A. n'intervient sur les marchés qu'en qualité d'intermédiaire et uniquement pour le compte de sa clientèle, les opérations étant systématiquement adossées auprès d'une contrepartie bancaire.

2 Engagements donnés concernant les entreprises liées

Aucun engagement en cours au 31 décembre 2007.

3 Engagements reçus

Engagements de financement reçus d'établissement de crédit	4 000
Engagements de garantie reçus d'établissements	200 307
Engagements de garantie reçus de la clientèle	456 340

Conformément, à l'avis émis par la Commission Bancaire, dans le cadre de sa mission de contrôle effectuée en 2002, UBS (Monaco) S.A. a mentionné au niveau du hors bilan au 31 décembre 2007, les engagements de garantie reçus de la clientèle en contrepartie des financements octroyés.

V. Informations sur le compte de résultat (en milliers d'euros)

1 Charges relatives aux dettes subordonnées

Le montant des intérêts payées sur l'emprunt participatif pour l'exercice 2007 s'élève à 900

après application des taux suivants :

1^{er} semestre : 4,5831 % sur 16 millions d'euros
 3^{ème} semestre : 5,04938 % sur 16 millions d'euros
 4^{ème} semestre : 5,04938 % sur 16 millions d'euros
 5,47625 % sur 8 millions d'euros

2 Titres à revenu variable Néant

3 Commissions

	Charges	Produits
Etablissements de crédit	10	0
Clientèle	317	622
Titres	1 534	34 234
Opérations de Hors Bilan	97	632
Prestations de services	258	605
Totaux	2 216	36 093

4 Frais de personnel

. Salaires, gratifications, indemnités et autres avantages	17 075
. Jetons de présence	100
. Indemnités de fonction d'administrateur	8 015
. Charges de retraite	2 345
. Caisses sociales monégasques et Assedic	2 140
. Autres assurances	515
. Fonds sociaux	130
	30 320

5 Solde en profit des corrections de valeur sur créances et hors bilan (coût du risque)

	Perte	Profit
. Dotation aux provisions pour créances douteuses sur la clientèle	51	-
. Pertes sur créances de la clientèle	2	-
. Dotations/reprises aux provisions pour risques et charges	96	348
. Reprises de provisions sur la clientèle	-	11
. Récupérations sur créances amorties	210	-
Solde en profit	359	359

VI. Autres informations

1 Contrôle interne

Conformément au règlement du C.R.B.F. n° 97.02, nous avons adressé au Secrétariat Général de la Commission Bancaire un rapport annuel sur l'exercice du contrôle interne (article 42) et un autre rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques (article 43).

2 Effectif

Au 31 décembre 2007, l'effectif se compose de 161 personnes comprenant 98 cadres et 63 employés ou gradés.

3 Proposition d'affectation des résultats de l'exercice (en milliers d'euros)

. Bénéfice de l'exercice	4 138
. Report à nouveau	874
	5 012
. Report à nouveau	5 012
	5 012

4 Résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007
Bénéfice net	2 136	3 148	3 605	4 591	4 138

5 Ratios prudentiels obligatoires

a) Ratio européen de solvabilité

Le ratio de solvabilité mesure le rapport entre les fonds propres de la Banque et les engagements pondérés en fonction du risque de solvabilité des bénéficiaires.

Le ratio de solvabilité d' UBS (Monaco) S.A. s'établit au 31 décembre 2007 à 10,03 % alors que le minimum imposé aux banques par le règlement 91.05 du Comité de la Réglementation Bancaire est fixé à 8%.

b) Coefficient de liquidité

La liquidité à 1 mois par rapport aux exigibilités à 1 mois ressort au 31 décembre 2007 à 139 %.

L'obligation minimale est fixée à 100%.

c) Coefficient de fonds propres et de ressources permanentes

Conformément à l'arrêté du 28 juin 2007 abrogeant le règlement du CRB n° 86-17 qui imposait de respecter en permanence un rapport d'au moins 60% entre les ressources à long terme en euros et leurs emplois de même nature, notre établissement ne calcule plus ce ratio.

Rapport Général

Exercice 2007

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2005 pour les exercices 2005, 2006 et 2007.

Les états financiers et documents sociaux, arrêtés par votre Conseil d'Administration, ont été mis à notre disposition dans les délais légaux.

* Le total du bilan s'élève à 2 395 166 383,87 euros

* Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice après impôt de 4 137 707,10 euros

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles et en faisant application des règles relatives au contrôle des établissements relevant de la réglementation bancaire. Elle nous a conduit à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice 2007, le bilan au 31 décembre 2007, le compte de résultat de l'exercice et l'annexe, clos à cette date.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que nos travaux soient planifiés et réalisés de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives.

Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants, des principales estimations retenues par la direction de la société, des informations contenues dans les états financiers, de l'appréciation des principes comptables utilisés ainsi que la vérification de la présentation d'ensemble de ces éléments.

Nous avons aussi vérifié les informations financières contenues dans le rapport de votre Conseil d'Administration, la proposition d'affectation des résultats et le respect des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société.

A notre avis, les états financiers au 31 décembre 2007, soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2007 et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Monte-Carlo, le 7 mars 2008.

Frank Morel.

Roland Melan.

Commissaire
aux Comptes

Commissaire
aux Comptes

Rapport de gestion

Le rapport de gestion peut être obtenu sur simple demande au siège social de notre établissement à l'adresse suivante :

UBS (Monaco) S.A.
Secrétariat de direction
2, avenue de Grande-Bretagne
B.P. 189
MC 98007 MONACO Cédex

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 5 juin 2008
Azur Sécurité - Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	7.415,84 EUR
Azur Sécurité - Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	5.427,57 EUR
Monaco valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	383,97 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	19.362,69 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	272,38 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.851,88 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.477,20 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.932,61 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.736,17 EUR
J. Safra Court Terme	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.042,93 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 15	27.02.1996	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.048,15 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	3.723,12 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.057,84 EUR
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 30	30.10.1997	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	3.063,25 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.294,13 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.213,55 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.244,72 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	910,93 USD
Monaco Euro Actions	30.07.1998	Somoval S.A.M.	Société Générale	1.675,43 EUR
J. Safra Monaco Actions	25.09.1998	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	3.626,73 EUR
CFM Court Terme Dollar	31.05.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.310,37 USD
Monaco Recherche sous l'égide de la Fondation Princesse Grace 50	29.06.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.603,59 EUR
J. Safra Trésorerie Plus	15.12.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.205,23 EUR
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.113,64 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.157,41 EUR
Capital Obligations Internationales	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.563,52 USD
Capital Croissance Internationale	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.196,94 USD
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.011,03 EUR
Capital Long terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.200,72 EUR
Monaco Globe Spécialisation				
Compartment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.556,95 EUR
Compartment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	387,71 USD
Compartment Sport Bond Fund	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	564,48 USD
Compartment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.003,04 EUR
Compartment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.094,49 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	11.483,28 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestion FCP	C.F.M.	1.198,06 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.747,00 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.450,95 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.132,42 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.076,63 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.472,56 USD
Monaco Total Return Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	960,11 EUR
Monaco Total Return USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	960,41 USD

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 6 juin 2008
Monaco Environnement Développement durable CFM Environnement Développement durable	06.12.2002	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	EUR
	14.01.2003	Monaco Gestion FCP.	C.F.M.	EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 10 juin 2008
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.705,51 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	17.12.2001	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	454,80 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 30 avril 2008
Monaco Court Terme Alternatif	07.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	10.192,62 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO